

**Commission pour le patrimoine culturel (« COPAC »)**

\*\*\*

**Vu la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel ;  
Vu le règlement grand-ducal modifié du 9 mars 2022 déterminant la composition, l'organisation  
et le fonctionnement de la commission pour le patrimoine culturel ;**

Attendu que l'immeuble sis 28, rue du Moulin à Esch-sur-Alzette se caractérise comme suit :

Le bâtiment sis 28, rue du Moulin est une maison d'habitation avec commerce au rez-de-chaussée érigée vers 1928<sup>1</sup>. Il s'agit d'une maison urbaine, mitoyenne, implantée près du croisement de la rue du Moulin et de la rue de la Libération, à l'Ouest du noyau historique d'Esch-sur-Alzette. Cette partie de la localité n'a été urbanisée qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>, lorsque la ville d'Esch a connu un énorme développement démographique et urbanistique à la suite de l'industrialisation du bassin minier.

La façade principale de l'immeuble s'élève sur quatre niveaux dont le dernier niveau est mansardé et mis en valeur par une lucarne-pignon en forme de pignon en cloche. Elle porte en outre l'inscription « HB », qui fait référence aux premiers propriétaires de l'immeuble, la famille Hamilius-Bock<sup>3</sup>. La façade est en pierre apparente et est divisée en deux travées ; celle de gauche est simple et celle de droite est plus large et jumelée. Divers éléments de décoration sont placés autour des ouvertures et sur les allèges. Malheureusement le rez-de-chaussée a connu beaucoup de transformation et ne présente plus aucun élément d'origine. La façade postérieure est très sobre et sans aucun élément de décoration, ce qui est tout à fait courant pour une façade non représentative et non visible. Divers petits corps de bâtiment s'imbriquant ont été ajoutés au fur et à mesure sur cette partie arrière de l'immeuble.

A l'intérieur, l'immeuble a connu diverses phases de transformation au fil du temps. Même s'il a également conservé des éléments d'origine tels que des revêtements de sol en bois, des chambranles en bois et notamment la cage d'escalier avec son revêtement en terrazzo et sa rampe en ferronnerie et bois, le bâtiment ne présente plus assez d'authenticité pour pouvoir profiter d'une protection nationale.

**La COPAC émet un avis défavorable pour un classement en tant que patrimoine culturel national de l'immeuble sis 28, rue du Moulin à Esch-sur-Alzette (no cadastral 109/19730). 9 voix contre une protection nationale, 1 voix pour un classement et 5 abstentions.**

Présent(e)s : Andrea Binsfeld, Beryl Bruck, Christina Mayer, Christine Muller, Claude Clemes, Claudine Arend, Gaetano Castellana, Gilles Surkijn, Heike Pösche, Jean-Claude Welter, Lisa Hoffmann, Marc Schoellen, Michel Pauly, Patrick Bastin, Paul Ewen.

Luxembourg, le 18 septembre 2024

---

<sup>1</sup> Administration du cadastre et de la topographie, case-croquis n°2737 de l'exercice de 1928, Esch-sur-Alzette, section A (ancienne parcelle 109/8422 devenue 109/9628).

<sup>2</sup> ACT, plan cadastral de 1873, planche A1.

<sup>3</sup> ACT, tableau indicative supplémentaire de l'exercice de 1928 et liste alphabétique de 1938.